

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4096

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de la Communauté urbaine de Lyon -
Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -
Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4096**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'attribution des titres restaurant est assurée à la Communauté urbaine de Lyon depuis le 1er octobre 1974 en application de la réglementation en vigueur sur les titres restaurant et, notamment, du décret n° 67-1165 du 22 décembre 1967 et étendu au service public par l'article 3 de la loi de finances rectificative pour 2001 n° 2001-1276 du 28 décembre 2001.

La direction des ressources humaines garantit leur gestion depuis le 1er janvier 2000.

En application de la délibération n° 2010-1638 du 28 juin 2010, les titres restaurant sont délivrés au sein de la Communauté urbaine principalement aux agents qui ne peuvent pas bénéficier du restaurant administratif situé dans l'Hôtel de Communauté. Quelque 3 500 agents ont bénéficié de 700 000 titres restaurant en 2012, majoritairement des agents de terrain. La valeur faciale de chaque titre est de 7 € (40 % part agent, 60 % part employeur). La valeur totale annuelle d'acquisition représente un montant d'environ 4 900 000 €.

La réalisation et la livraison de ces titres fait actuellement l'objet d'un marché public, arrivant à échéance le 14 mars 2014. Afin de garantir l'exécution de ces prestations sociales, la Communauté urbaine souhaite renouveler ce marché.

Les prestations attendues sont les suivantes :

- gestion des commandes émises par la Communauté urbaine,
- réalisation des titres restaurant,
- livraison des titres.

Il s'agirait de lancer, selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics, un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec un montant estimatif de 19 600 000 € HT fixé sur la valeur faciale actuelle du titre, pour une durée de un an reconductible expressément 3 fois une année.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de prestations pour la réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ledit marché.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 19 600 000 € HT (23 441 600 € TTC), sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 5 860 400 € TTC en 2014,

- 5 860 400 € TTC en 2015,

- 5 860 400 € TTC en 2016,

- 5 860 400 € TTC en 2017.

- au budget principal - exercices 2014 à 2017 : compte 6488 - fonction 020 - opération n° 0P28O2404,

- aux budgets annexes des eaux et de l'assainissement - exercices 2014 à 2017 - compte 648 - opérations n° 1P28O2404 pour le budget annexe des eaux et n° 2P28O2404 pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.